

Créé en 2025 affilié à la Fédération Française de Motocyclisme N°C3810, inscrit au Tribunal de Besançon



**COURSE DE COTE MOTOS
DU 20 et 21 juin 2026**

REGLEMENT PARTICULIER

1^{ERE} COURSE DE COTE MOTOS DE SANCEY - 20 et 21 juin 2026

1. ORGANISATION

L'association Sancey Racing Team organise les 20 et 21 juin 2026 la 1^{ère} course de côte de Sancey à Sancey.

Ce règlement a été approuvé par la Fédération Française de motocyclisme le Les prescriptions du règlement sportif international des courses de régularité sont applicables à cette épreuve inscrite en FIM EUROPE. Numéro de l'épreuve FFM- ZUE inscrite pour 2026 avec le N° 533.

2. DÉFINITION

Dates et lieux : le 20 et 21 juin 2026 à Sancey

Longueur : 2236 m

Largeur moyenne : 6.15 m

Dénivellation : 125 m

Pente moyenne : 6 %

Lieu : RD 31 entre Sancey et Laviron

Organisateur : Sancey Racing Team

3. NOMBRE DE PARTICIPANTS

Motos historiques solo : maximum 50

Side-cars historiques : maximum 15

Motos et side-car, quads, championnat Ligue: maximum 110

Démonstrations motos : maximum 25 véhicules (aucun classement)

L'organisateur se réserve le droit de clore les engagements dès que le nombre limite est atteint.

4. CAPACITÉ

Épreuve Z U E - FIM Europe, inscrite au calendrier F.I.M. Europe et FFM.

Épreuve comptant pour le Championnat de Suisse FHRM et SMLT/SSCLT - Swiss Moto de motos anciennes.

5. CATÉGORIES DE COURSES MOTO ET SIDE CAR, QUAD CLASSIQUES

Classement pour la course ZUE 2026 :

FHRM - Swiss Moto Vintage Bergmeisterschaft 2025 jusqu'à - bis 1949 en régularité, à partir de 16 ans.

FHRM - Swiss Moto Post Vintage Bergmeisterschaft 2025 Solo de 1950 à 1969 en régularité, à partir de 16 ans.

FHRM - Swiss Moto Classic Bergmeisterschaft 2025 Solo de 1970 à 1976 en régularité, à partir de 16 ans.

FHRM - Swiss Moto Vintage Bergmeisterschaft 2025 Side car - Seitenwagen jusqu'à - bis 1976 en régularité,

à partir de 16 ans.

SMLT- Swiss Moto : Moto Vintage de 1977 à 1999, à partir de 16 ans

SSCLT-Swiss Moto : Side Car Vintage de 1977 à 1999 à partir de 16 ans

Classe Démo : Pas de classement, motos diverses à partir de 16 ans.

Classement en régularité : différence de temps entre 2 montées

Classement pour le championnat Ligue :

Catégorie	Numéros	Âge	Machines autorisées
Moto 25 Power	1 à 99	À partir de 7 ans	Jusqu'à 80 cm ³ , 2T à variateur ou embrayage automatique (PW80 embrayage automotique) Jusqu'à 65 cm ³ 2T ou 115 cm ³ 4T à boîte de Vitesse puissance max 12 cv à la roue arrière
		À partir de 8 ans	Jusqu'à 80 cm ³ 2T à variateur Jusqu'à 65 cm ³ 2T ou 115 cm ³ 4T à boîte de Vitesse puissance max 12 cv à la roue arrière Pocket bike: jusqu'à 40 cm ³ Carburateur de Ø 15 mm maximum
		À partir de 10 ans	Jusqu'à 85 cm ³ 2T ou 160 cm ³ 4T monocylindre puissance max de 25 cv à la roue arrière Pocket bike: de plus de 40 cm ³
		À partir de 12 ans	Jusqu'à 125cm ³ 2T ou jusqu'à 250 cm ³ 4T monocylindre puissance max de 25 cv à la roue arrière
Catégorie 300	101 à 199	À partir de 15 ans	125 cc à 499 cc bicylindres 4T 240 cc à 399 cc monocylindre 4T 125 cc monocylindre 2T de plus de 25CV
Open Montagne	201 à 299	À partir de 16 ans	250 cc mono ou bicylindres 2 T 500cc mono 2T De 500cc à 690 cc bicylindres 4T + de 400 cc à 700 cc mono 4T
Supersport Montagne	301 à 399	À partir de 16 ans	300 à 600 cc 4 cylindres 765 cc maxi pour les 3 cylindres 4T De 691 à 955 cc bicylindres 4T
Superbike Montagne	401 à 499	À partir de 16 ans	601 à 1400 cc 4 cylindres 4T 766 Cc à 1400 cc 3 cylindres 4T 956 cc à 1400 cc 2 cylindres 4T
Side-Cars	501 à 599	À partir de 16 ans pour le pilote et 15 ans pour le passager	Maxi 1300 cc 4T Jusqu'à 1400 cc pour pour les side-cars de route
Quads	601 à 699	À partir de 13 ans	125 cc 2T max 250cc 4T max
		À partir de 15 ans	550 cc 2T ou 4T
		À partir de 18 ans	125 cc à 750 cc mono et bicylindres 2 ou 4 T
Motos anciennes	A001 à A999	À partir de 16 ans	Toutes cylindrées 1965 à 1995
Side-cars anciens	S001 à S999	À partir de 16 ans	Toutes cylindrées 1965 à 1995
Promotion	701 à 799	À partir de 16 ans	Promo 1 : 125 à 500 cc
	801 à 899	À partir de 16 ans	Promo 2 : 500 à 750 cc
	901 à 999	À partir de 16 ans	Promo 3 : 750 à 1400 cc max
<p>Le Championnat de ligue ne concerne que les motos à moteur thermique. Les machines tout terrain sont admises en Championnat de ligue, elles doivent être conformes au règlement technique Vitesse. Les numéros 1 à 15, 101 à 115, 201 à 215, 301 à 315, 401 à 415, 501 à 515 et 601 à 615 sont réservés aux 15 premiers du Championnat de France de la catégorie de l'année précédente. Lors de l'engagement le pilote choisit un numéro.</p>			

6. CONCURRENTS

Dans chaque catégorie, les participants français et étrangers concourront pour le même classement.

Les pilotes suisses auront un classement à part pour leur championnat Swiss Moto - F H R M et SMLT/SSCLT.

Les pilotes étrangers devront avoir une autorisation de sortie de leur fédération respective. Des licences à la journée peuvent être prises sur place, il faut présenter obligatoirement un certificat médical de moins d'un an.

7. ENGAGEMENTS

Les formulaires d'inscription, demandes d'engagement sont transmis par mail sur simple demande à : sancey.racing.team@gmail.com

Ouverture dès le 1^{er} janvier 2026.

Les montants de l'engagement 2026 :

Championnat Suisse de la montagne

- 180 € pour les catégories Open, Supersport, Superbike
- 220 € pour les catégories FHRM / SMLT / SSCLT

Championnat de Ligue

- 130 € pour les catégories : 25 Power, 300 , quads et PROMOTION
- 180 € pour les autres catégories : Open, Supersport, Superbike et Side-car
- 220 € pour la catégorie Moto Ancienne et Side-car Ancien
- 80 € pour la catégorie Démonstration (Sans chronométrage)

8. LICENCES

Pilotes français :

Tous les pilotes devront avoir une licence FFM ou une licence une manifestation LJA à 85.00€ à souscrire sur le site FFM.

Pilotes étrangers :

Tous les pilotes devront avoir une licence LUE ou une licence une manifestation LJA à 85.00€ à souscrire sur le site FFM., avec **obligatoirement** une autorisation de sortie de territoire de leur fédération.

9. INSCRIPTIONS

Les formulaires d'inscription, demandes d'engagement sont transmis par mail sur simple demande à : sancey.racing.team@gmail.com

L'inscription doit parvenir au club avant le 15 mai 2026, le cachet de la poste faisant foi. Les pilotes Swiss Moto FHRM payent directement à leur groupement qui reverse les droits d'engagement au Sancey Racing Team.

Les demandes d'inscription transmises à l'adresse ci-dessous doivent obligatoirement être accompagnées d'un chèque libellé au nom du Sancey Racing Team.

Les engagements sont à envoyer à l'adresse ci-dessous.

Adresse : **M.SOCIE Bertrand**
7 rue des primevères
25140 CHARQUEMONT
Tel : 06 50 82 33 74
Mail : sociebertrand@gmail.com

Toute demande d'engagement non accompagnée du règlement, par chèque ou par virement, ne sera pas prise en considération.

10. CONFIRMATION D'ENGAGEMENT

Chaque engagement retenu sera confirmé 4 à 6 jours avant la course. Pour les championnats de Suisse les N° de course sont attribués à l'année par le FHRM également par le SMLT - SSCLT. Du fait de leur inscription, les coureurs adhèrent sans restriction à la réglementation générale des courses de côte ainsi qu'au règlement particulier de l'épreuve dont ils reconnaissent avoir pris connaissance.

11. VÉRIFICATIONS

-Lieu : Défini par l'organisateur, au gymnase pour l'administratif et au Garage Peugeot pour le technique..

- Administratives et techniques : le vendredi 19 juin de 14h à 19h30, le samedi 20 juin 2026 de 7h à 9h.

Tous les concurrents doivent d'abord effectuer le contrôle administratif avant de passer au contrôle technique.

Le pilote est responsable de la lisibilité des marques d'homologation de ses équipements (casques, dorsales...), si ces marques sont illisibles les équipements sont refusés par les commissaires techniques.

À tout moment de la manifestation, les commissaires techniques peuvent, s'ils le jugent nécessaire, retirer toutes marques d'approbation FFM sur les casques, et/ou saisir temporairement une pièce de l'équipement qu'ils jugeraient non conforme ou dangereuse. Un rapport est immédiatement adressé au directeur de course pour l'en informer.

Le contrôle technique comprend les vérifications suivantes :

- **Le niveau sonore maximal est de 102 décibels**, mesure par la méthode FIM. - la moto ou side car.
- Combinaison de cuir ou jugé équivalent homologué une pièce en bon état (Obligatoire depuis 1995)-
- Gants en cuir ou jugé équivalent homologué sans déchirures et à manchettes,
- Bottes en cuir ou jugé équivalent homologué et en bon état (bottines recouvrant au minima la cheville tolérées pour les équipages side-car et quaders)
- **Protection dorsale EN1621-2**
- **Protection pectorale EN1621-3** (sauf pour les féminines et passagers side car)
- **Le gilet airbag n'est pas obligatoire sur une épreuve de Ligue** mais l'est seulement le cadre du Championnat de France (cf. article 15 des règles générales pour les contrôles techniques). Ces dispositions ne s'appliquent pas pour les catégories 25 Power, Side-car et Quads.

Pour la catégorie démonstration :

- Les clignotants et les rétroviseurs doivent être retirés, tandis que les phares avant et arrière doivent être protégés par du scotch.
- L'équipement du pilote doit inclure des gants homologués et en bon état, un casque homologué, des bottes homologuées et en bon état, ainsi qu'une combinaison en cuir, qu'elle soit une pièce ou deux pièces.

Les normes de casques suivantes sont autorisées :

- Europe : ECE 22-05 ou ECE 22-06. La norme ECE 22-05 ne sera plus admise en 2027.
- Japon : JIS T 8133 : 2015
- USA : SNELL M 2015
- FIM : FRHPhe - 01 et 02.

Le port du casque intégral avec visière est obligatoire. Les casques modulables, tout terrain, off road et jet sont interdits. Aucune adjonction d'appendice non homologué n'est autorisée sur ou à l'intérieur des casques. Les autocollants, autres que ceux d'origine, sont interdits sur les casques.

En cas de chute, suivant la gravité et si le pilote ne reprend pas la piste, le directeur de course récupère le casque et le remet au responsable du contrôle technique, celui-ci décide de la conformité du casque, il est en mesure de le confisquer jusqu'à la fin de l'épreuve.

Dans le cas d'une chute et du non-rapatriement immédiat de la moto, l'organisateur veille à mettre la machine en sécurité et bâchée, à l'abri du public.

À la suite d'une chute et au rapatriement de la machine, l'équipement du pilote et la machine concernée doivent être obligatoirement présentés et validés par un contrôleur technique avant de reprendre le départ

12. ENTRAINEMENTS ET COURSES

Les concurrents devront effectuer **OBLIGATOIREMENT** leurs montées dans l'ordre des classes et des numéros.

Les essais en dehors des horaires prévus sont strictement interdits sous peine de mise hors course sans aucun recours.

Pour les motos anciennes en championnat de ligue, il est prévu 2 montées le samedi en régularité et 2 montées le dimanche en vitesse.

HORAIRES PREVIONNELS (sous réserve de modifications)

Samedi 20 JUIN 2026

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)
10h00	10h30	Essais libres 1	FHRM-SMLT-SSCL-
10h30	11h00	Essais chronométrés 1	FHRM-SMLT-SSCL-
11h00	12h00	Essais libres 1	Toutes catégories Championnat de Ligue
12h00	12h15	Démonstration	
12h15	13h00	Pause repas	
13h00	13h30	COURSE 1	FHRM-SMLT-SSCL-
13h30	15h15	Essais chronométrés 1	Toutes catégories Championnat de Ligue
15h15	15h30	Démonstration	
15h30	16h00	COURSE 2	FHRM-SMLT-SSCL-
16h00	16h15	Démonstration	
16h15	17h30	COURSE 1	Toutes catégories Championnat de Ligue
17h30	17h45	Démonstration	
17h45	18h00	COURSE 2	Anciennes régularité Championnat de Ligue

Dimanche 21 JUIN 2026

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)
8h00	8h30	Essais libres 1	FHRM-SMLT-SSCL-
8h30	9h45	Essais libres 1	Toutes catégories Championnat de Ligue
9h45	10h00	Démonstration	
10h00	10h30	Essais chronométrés 1	FHRM-SMLT-SSCL-
10h30	12h00	Essais chronométrés 1	Toutes catégories Championnat de Ligue
12h00	12h15	Démonstration	
12h15	13h15	Pause repas	
13h15	13h45	COURSE 1	FHRM-SMLT-SSCL-
13h45	15h00	COURSE 2	Toutes catégories Championnat Ligue
15h00	15h15	Démonstration	
15h15	15h45	COURSE 2	FHRM-SMLT-SSCL-
15h45	16h00	Ravitaillement commissaires	
16h00	17h45	COURSE 3	Toutes catégories Championnat de Ligue
17h45	18h00	Démonstration	

Fin de course prévue pour 18h00.

Remise des prix vers 19h00.

13. DÉPART

Le départ se fera moteur en marche toutes les 20 à 30 secondes selon les directives du directeur de course, au feu vert.

Un seul faux départ, dans la ligne des 15m, sera toléré par manche.

14. ARRIVÉE

L'arrivée sera jugée par transpondeur ou par cellule photo, une boucle est placée sur les bandes blanches de DEPART et d'ARRIVÉE ainsi qu'une photo-cellule au départ et à l'arrivée.

Au passage de la ligne d'arrivée les pilotes devront immédiatement ralentir à 50km/h puis se garer sur la place de retournement et attendre les Marchal et la voiture de Direction.

15. DESCENTE MOTOS, SIDE-CARS, ET QUADS

La descente se fera derrière un véhicule de l'organisation.

Les Groupes par catégorie peuvent être modifié par la direction de course en fonction des besoins.

Tout pilote n'étant pas prêt pour la descente sera sanctionné par la mise hors course pour la montée, dès lors que le directeur de course aura fermé la route derrière lui pour la descente des motos.

La descente s'effectuera sous l'escorte de 2 véhicules, un commissaire à l'avant à moto ou en voiture, le directeur de course fermant la marche.

Les concurrents devront être casqués pour la descente.

16. CLASSEMENT

Le classement par épreuve du championnat FHRM/SMLT/SSCL sera établi en tenant compte de la plus petite différence de temps réalisée entre les deux manches. (Régularité). Pour être classé il faut obligatoirement avoir effectué les 2 montées.

En cas d'ex-aequo parfait sur une épreuve (après épuisement du mode de départage habituel tenant compte des temps en millième de seconde, en régularité, c'est le pilote ayant couru avec la machine la plus ancienne qui sera déclaré vainqueur.

17. PRIX

Aucune prime de départ ni d'arrivée ne sera versée à l'occasion de ces épreuves.

18. COUPES

Classement scratch régularité : 3 coupes.

Classement scratch féminin : 3 coupes.

Classement scratch Ligue : 3 coupes par catégorie

19. RÉCLAMATIONS

Se reporter au règlement fédéral des courses de côtes 2026.

20. AFFICHAGE DES RÉSULTATS

Un tableau d'affichage sera installé dans le hall du gymnase, son responsable sera en liaison avec le chronométrage de la ligne de départ.

21. PARC DES COUREURS

Le parc des coureurs est découpé en deux zones : une zone en enrobé macadam et une zone sol herbe. Tous les pilotes sont priés de respecter leur emplacement indiqué par le responsable du parc. Pour des raisons de sécurité, l'utilisation des barbecues à bois ou à charbon n'est pas autorisée dans les paddocks.

22. DISTRIBUTION DES PRIX

La distribution des prix se fera le dimanche soir à partir de 19h00.

23. MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical : Docteur LABOTH Patricia
Nombre de secouristes : 4
Hôpital le plus proche : Hôpital Nord Franche Comté

Nombre d'ambulances : 2
Temps de trajet (en min) : 40 min

24. ASSURANCE

L'organisateur a contracté une assurance RCO pour l'organisation de la course chez AXA Léo & associés 25120 Maîche.


25. OFFICIELS

Directeur de course : Patrick ALZINGRE -- licence FFM : 1100881
Directeur de course adjoint : Michel ROUX -- licence FFM : 081639
~~Délégué Fédéral : Dominique DUTEL -- Licence FFM : 009575~~
Responsable technique : Claude GALLAND -- Licence FFM : 137422
Commissaires sportifs : Colette ROGNON -- Licence FFM : 044653
Commissaires sportifs : Phillipe MERCIER -- Licence FFM : 154103
JURY : Président du Jury : Dominique DUTEL -- Licence FFM : 009575
Jury : Colette ROGNON -- Licence FFM : 044653
Jury : Phillipe MERCIER -- Licence FFM : 154103
Commissaires de piste :

26. CORRESPONDANCE

Toute correspondance est à adresser à :

M.SOCIE Bertrand
7 rue des primevères
25140 CHARQUEMONT
Tel : 06 50 82 33 74
Mail : sociebertrand@gmail.com

Visa du Cub	Visa LMBFC	Visa FFM
Fait le 24/03/2026 SANCEY RACING TEAM 12 Rue du 7 Septembre 1944, 25490 Sancey Tel: 06 50 82 33 74 e-mail: sanceyracingteam@gmail.com N° RNA: W252007443 N° Club FFM: C3810	Fait le 24/02/2026 Visa n° 18/2026 LIGUE MOTO BOURGOGNE FRANCHE COMTE	Fait le 02/04/2026 26/0362  74 Avenue Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00 ffm@ffmoto.org ffmoto.org



LIGUE
**BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**



HORAIRES PREVISIONNELS

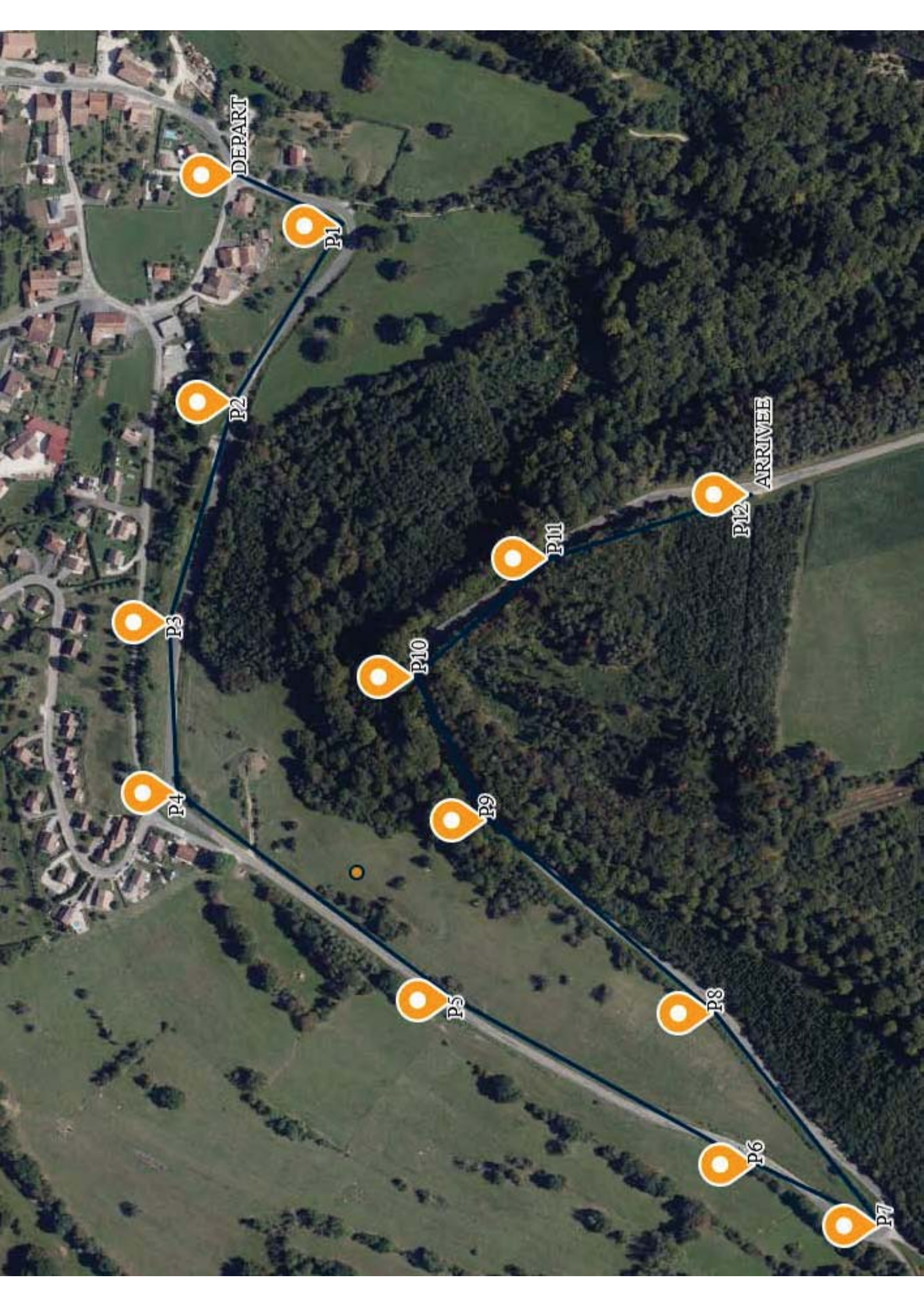
(Sous réserve de modifications)

Samedi 20 JUIN 2026

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)
10h00	10h30	Essais libres 1	FHRM-SMLT-SSCL-
10h30	11h00	Essais chronométrés 1	FHRM-SMLT-SSCL-
11h00	12h00	Essais libres 1	Toutes catégories Championnat de Ligue
12h00	12h15	Démonstration	
12h15	13h00	Pause repas	
13h00	13h30	COURSE 1	FHRM-SMLT-SSCL-
13h30	15h15	Essais chronométrés 1	Toutes catégories Championnat de Ligue
15h15	15h30	Démonstration	
15h30	16h00	COURSE 2	FHRM-SMLT-SSCL-
16h00	16h15	Démonstration	
16h15	17h30	COURSE 1	Toutes catégories Championnat de Ligue
17h30	17h45	Démonstration	
17h45	18h00	COURSE 2	Anciennes régularité Championnat de Ligue

Dimanche 21 JUIN 2026

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)
8h00	8h30	Essais libres 1	FHRM-SMLT-SSCL-
8h30	9h45	Essais libres 1	Toutes catégories Championnat de Ligue
9h45	10h00	Démonstration	
10h00	10h30	Essais chronométrés 1	FHRM-SMLT-SSCL-
10h30	12h00	Essais chronométrés 1	Toutes catégories Championnat de Ligue
12h00	12h15	Démonstration	
12h15	13h15	Pause repas	
13h15	13h45	COURSE 1	FHRM-SMLT-SSCL-
13h45	15h00	COURSE 2	Toutes catégories Championnat Ligue
15h00	15h15	Démonstration	
15h15	15h45	COURSE 2	FHRM-SMLT-SSCL-
15h45	16h00	Ravitaillement commissaires	
16h00	17h45	COURSE 3	Toutes catégories Championnat de Ligue
17h45	18h00	Démonstration	



NOUS CONTACTER

AXA LEO ET ASSOCIES
16 RUE MONTALEMBERT
25120 MAICHE
Tel : 03 81 64 01 47
zoe.gruet.colagt@axa.fr



Assurance et Banque

**ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE POUR L'ORGANISATION DE
MANIFESTATION MMOTOS OU QUADS**

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460)

dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

SANCEY RACING TEAM

Mairie du Sancey - 12, Rue du 7 septembre 1944 - 25430 SANCEY

A souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° 22657804204 garantissant l'organisation de la manifestation de véhicules terrestres à moteur 1ERE COURSE DE COTE MOTO DE SANCEY se déroulant à SANCEY du 19/06/2026 au 21/06/2026.

Cette attestation est valable du 19/06/2026 à 12:00 au 21/06/2026 à 21:00.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à Strasbourg

,Le 18 mars 2026



réinventons / notre métier

LÉO & ASSOCIÉS

Agents généraux AXA

~~16 rue Montalembert - 25120 MAICHE~~

~~Tél. : 03.81.64.01.47 / Fax : 03.81.64.01.54~~

~~Mail : agence.leoetassociesmaiche@axa.fr~~

~~N°ORIAS* 07028644 - 07031229 - 13004680 - 16003639~~

Sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution**

* <https://www.orias.fr> : ** <https://acpr.banque-france.fr>



Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage corporel</i> garanti	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage matériel</i> garanti	1 500 000€	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
Les risques environnementaux (article 2 des conditions générales) dont :	1.000.000 € Par manifestation assurée	Néant
La responsabilité civile pour préjudice écologique et la responsabilité environnementale	100.000 € Par manifestation assurée	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement.

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) : conformément à l'article R211-7 du Code des assurances : l'assurance est souscrite sans limitation de somme pour les dommages corporels sous réserve des dispositions de l'article 3- 2 des conventions spéciales.

